

FORMULAIRE DE PRÉ-ÉVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

~
Pour les manifestations loisirs et sports soumises
à évaluation d'incidences Natura 2000 dans l'Ain

**Dossier à déposer à la Préfecture de l'Ain
Bureau de la circulation – Section épreuves sportives**

Contact : pref-manifestations-sportives@ain.gouv.fr

Coordonnées du porteur de projet :

Intitulé du projet :

Nom et qualité du demandeur :

Personne morale (société, association,...) :

Département(s) concerné par le projet :

Commune(s) concernées par le projet :

Adresse du demandeur :

Téléphone :

Fax :

Adresse électronique :



Joindre obligatoirement:

Une carte de localisation précise du projet où devront figurer obligatoirement :

- l'emprise ;
 - les accès ;
 - les aires d'accueil du public ;
 - les parkings ;
 - les aménagements potentiels (buvettes, infirmerie, etc.) ;
 - la localisation du public le long du parcours ;
- dans un format adapté à ses dimensions (par exemple: 1/ 25 000 pour les projets d'ampleur locale)
et un plan descriptif du projet (plan de masse, plan cadastral, etc.).

ET, dans la mesure du possible :

Plusieurs photographies de l'état actuel de l'existant, permettant de visualiser au mieux
la nature des travaux et aménagements prévus et leurs impacts potentiels.

Introduction

La biodiversité est la diversité de la vie sous toutes ses formes. Cette diversité constitue le socle de tout type d'activité. Or, il est prouvé que cette biodiversité est actuellement en danger. Il est essentiel d'agir pour qu'elle soit préservée. L'engagement de la France sur le sujet se traduit, entre autres, par la mise en place du réseau Natura 2000.

Le réseau Natura 2000 est un réseau de sites ayant pour objet la préservation de la biodiversité, via la protection d'un ensemble d'espaces et d'espèces, identifiés comme d' « intérêt communautaire ».

Dans ce réseau, « tout plan ou projet non directement lié ou nécessaire à la gestion du site Natura 2000 mais susceptible d'affecter ce site de manière significative individuellement ou en conjugaison avec d'autres plans et projets, fait l'objet d'une évaluation appropriée de ses incidences sur le site eu égard aux objectifs de conservation de ce site »¹.

Ce formulaire vous est adressé afin de vous aider à réaliser cette évaluation d'incidences. Le remplir vous permettra de conclure soit à l'absence d'incidences de votre projet au titre de Natura 2000, soit à leurs existences potentielles. Un projet ne pourra pas être validé sans une évaluation des incidences complète et valable.

Afin de vous aider à remplir ce questionnaire, vous trouverez les documents d'objectifs (DocOb) des sites Natura 2000 sur le site internet de la DREAL (voir annexe 4) ou auprès des structures animatrices des sites Natura 2000 (voir annexe 2, tableau des animateurs).

Vous trouverez également dans ce document :

x en annexe 1 :

une présentation simplifiée des groupes d'espèces protégées par Natura 2000 dans chacun des sites Natura 2000, qui vous aidera à répondre tout au long du questionnaire aux questions qui vous seront posées ;

x en annexe 2 :

la liste des contacts des animateurs de sites Natura 2000. Vous pouvez les contacter si vous avez besoin d'informations sur les sites (types de milieux rencontrés, identification des milieux à faible enjeu écologique) ;

x en annexe 3 :

une carte du réseau Natura 2000 de l'Ain.

1 Article 6 de la directive Habitats, Faune, Flore à l'origine de la création du réseau Natura 2000

Démarche à suivre

1. La première étape concernant l'évaluation des incidences de votre projet au titre de Natura 2000 est de remplir ce formulaire de pré-évaluation.

IMPORTANT : ce formulaire peut être un outil pour vous aider à adapter votre projet pour qu'il n'ait pas d'incidences sur le(s) site(s) Natura 2000 concerné(s).

2. En fonction des conclusions de ce formulaire simplifié, la procédure à suivre sera la suivante :

➤ **Premier cas** : *votre manifestation n'a pas d'incidences au titre de Natura 2000*

Le formulaire doit alors être transmis à la préfecture. Après vérification et si le dossier est valable, le service donnera un avis positif en termes d'incidences Natura 2000. Le formulaire simplifié aura alors valeur d'évaluations d'incidences.

➤ **Deuxième cas** : *votre manifestation peut avoir une incidence au titre de Natura 2000*

Si le formulaire indique qu'il y a potentiellement des incidences au titre de Natura 2000, prenez contact avec les services de l'État en charge du suivi des sites Natura 2000.

Pour les projets concernant l'Ain, contactez la Direction départementale des Territoires. Pour les projets concernant la région, contactez la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Rhône-Alpes.

Les contacts des services concernés se trouvent en annexe 2.


Ce service vous indiquera alors les démarches à suivre en fonction de l'impact potentiel de votre projet et du contexte local du site Natura 2000. Cela peut consister à effectuer une étude d'incidences détaillée ou alors à expliquer rapidement pourquoi et comment votre projet peut ne pas avoir d'incidences sur Natura 2000.

Éléments à apporter

Le projet est-il situé sur un ou plusieurs site(s) Natura 2000 ?


Ou

No


 Si oui, veuillez compléter la fiche 2 « Évaluation des incidences dans site » en page 6.

Veuillez lister les sites Natura 2000 concernés par votre manifestation :

Y-a-t-il des sites Natura 2000 à moins d'un kilomètre de la manifestation ? Ou No

 Si oui, veuillez compléter la fiche 3 « Évaluation des incidences hors site » en page 11.

À <input type="text"/> m., le site :	<input type="text"/>
À <input type="text"/> m., le site :	<input type="text"/>
À <input type="text"/> m., le site :	<input type="text"/>
À <input type="text"/> m., le site :	<input type="text"/>

 Si non aux deux questions, ne compléter que la fiche 1 p.5 et la conclusion p.13.

Si oui, les éléments à fournir sont les suivants :

- 1. Une carte de localisation** précise du projet, où apparaissent les sites Natura 2000 listés ci-dessus (de préférence au 1/25 000) ;
- 2. Une fiche** « *Description de la manifestation sportive* », page 5 ;
- 3. Pour chacun des sites** concernés de manière directe par la manifestation sportive, une **fiche** « *Évaluation des incidences Natura 2000 dans site* », page 6 ;
- 4. Une fiche** « *Évaluation des incidences Natura 2000 hors site* » pour l'ensemble des sites Natura 2000 non concernés par l'emprise de la manifestation sportive, mais situés à moins d'un kilomètre de la manifestation, page 11.

Fiche 1 : « Description de la manifestation sportive »

Joindre si nécessaire une description détaillée du projet sur papier libre en complément de ce formulaire.

Nature du projet :

Précisez le type de manifestation organisée: sport pratiqué ou loisir concerné, impact de la manifestation (départemental, régional, national, voire international).

Étendue du projet :

Emprise au sol du projet: m², ha ou km (approximatif)

Décrivez les infrastructures permanentes ou temporaires nécessaires, logistique (ex.: buvette, toilettes, clubhouse,...) :

Nombre de participants attendus :

Nombre de spectateurs attendus :

Durée prévisible et période envisagée du projet :

Durée : (jours/ mois)

Dates (précisez
les heures) :

Fonctionnement :

Précisez si la manifestation générera une logistique particulière : parkings, navettes de transport collectif, délimitation particulière de chemin d'accès,...

Précisez si la manifestation générera une logistique particulière en dehors de celle dédiée à la pratique sportive : soirées, feux d'artifice... Si oui, les décrire succinctement :

Budget : Précisez le coût prévisionnel global du projet

Coût global du projet (approximatif) : €

Fiche 2 : « Évaluation des incidences Natura 2000 dans site »

En cas de superposition de sites (cas des Zones de Protection Spéciale et des Zones Spéciales de Conservation), ne remplir qu'une fiche pour les deux.

Sites Natura 2000 concernés par la manifestation :

4 types d'incidences seront abordées : celles liées à la pratique sportive, celles liées à l'encadrement logistique de la manifestation, celles liées au bruit et celles liées aux sources lumineuses. Cette fiche est donc constituée de 4 parties.

1. **Pratique sportive :**

La pratique sportive considérée concerne-t-elle les types de milieux suivants (se reporter à l'annexe 1, p.15) ?

Remarque : un passage sur route goudronnée, dans un des milieux, concerne ce milieu.

Milieux humides (marais, tourbières...)		Forêts		Milieux prairiaux		Milieux rocheux (grottes, falaises, coteaux)		Cours d'eau ou berges (moins de 10 mètres de la berge)		Lacs ou étangs	
<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> No	<input type="radio"/> Ou	<input type="radio"/> No	<input type="radio"/> Ou	<input type="radio"/> No	<input type="radio"/> Ou	<input type="radio"/> No	<input type="radio"/> Ou	<input type="radio"/> No	<input type="radio"/> Ou	<input type="radio"/> No
Partie A		Partie B		Partie B		Partie C		Partie D		Partie D	



Si non, vous pouvez passer directement à la partie suivante (partie 2, page 8) ;



Si oui, pour les milieux qui vous concernent, veuillez répondre aux questions qui suivent :

A) Pour la pratique sportive en milieux humides (marais, tourbières,...)

Votre pratique sportive se fera-t-elle avec des engins motorisés ?

Oui
 No

→ **Si oui, votre pratique sportive peut avoir des incidences au titre de Natura 2000**

Si non, votre pratique sportive se fera-t-elle sur des voies ouvertes à la circulation ?

Oui
 Non

→ Si oui, votre manifestation n'aura pas d'incidences sur ces milieux au titre de Natura 2000.

→ **Si non, votre manifestation peut avoir des incidences au titre de Natura 2000.**

B) Pour la pratique sportive dans les forêts, dans les milieux prairiaux ou de pelouses sèches

Votre pratique sportive se fera-t-elle sur des routes goudronnées ou empierrées ? Oui
 Non

→ Si oui, votre manifestation n'aura pas d'incidences sur ces milieux au titre de Natura 2000.

Si non, la manifestation sportive se fera-t-elle avec des engins motorisés ? Oui
 Non

→ **Si oui, votre pratique sportive peut avoir des incidences au titre de Natura 2000.**

Si non, la manifestation sportive se fera-t-elle sur des voies ouvertes à la circulation (type sentiers) ? Oui
 Non

→ Si oui, votre manifestation n'aura pas d'incidences sur ces milieux au titre de Natura 2000.

Si non, la manifestation sportive se fera-t-elle en période de neige hors routes, pistes, chemins ou sentiers balisés ? Oui
 Non

→ Si non, votre manifestation n'aura pas d'incidences sur ces milieux au titre de Natura 2000.

→ Si oui, contactez l'animateur du site qui vous indiquera si votre projet de pratique sportive hors sentiers impacte le site Natura 2000.

C) Pour la pratique sportive sur les milieux rocheux (falaises, grottes et éboulis)

Votre pratique sportive a-t-elle lieu sur un aménagement agréé par une fédération ou une association affiliée à une fédération ? Oui
 Non

→ Si oui, votre manifestation n'aura pas d'incidences sur ces milieux au titre de Natura 2000.

→ **Si non, votre manifestation peut avoir des incidences au titre de Natura 2000.**

D) Pour la pratique sportive sur ou à proximité des milieux aquatiques (lacs, étangs, cours d'eau)

Votre pratique sportive engendre-t-elle une utilisation du lit du cours d'eau, quel qu'en soit le mode (à pieds ou avec engins, motorisés ou non) ? Oui
 Non

Votre pratique sportive concerne-t-elle des engins motorisés ? Oui
 Non

→ Si vous avez répondu non aux deux questions, votre manifestation n'aura a priori pas d'incidences sur ces milieux au titre de Natura 2000.

→ **Si oui, votre pratique sportive peut avoir des incidences au titre de Natura 2000.**

5. **Présence du public et logistique de la manifestation**

Votre manifestation (dans son ensemble: pratique sportive et autres activités) implique-t-elle la venue d'un public de plus de 50 personnes ? Oui No

→ Si non, il n'y aura pas d'incidences sur ces milieux, liées à la présence du public et à la logistique de la manifestation au titre de Natura 2000.

→ Si oui, dans sa globalité, l'aire réservée pour l'accueil et la gestion du public (parkings, voies d'accès créées temporairement, zone d'accueil du public sur la manifestation...) concerne-t-elle les types de milieux suivants ?

Pour compléter le tableau suivant, merci de vous reporter à l'annexe 1, p.15.

Milieux humides (marais, tourbières,...)		Forêts		Milieux prairiaux		Milieux rocheux (grottes, falaises, coteaux)		Cours d'eau ou berges (moins de 10 mètres du cours d'eau)		Lacs, étangs	
<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> No	<input type="radio"/> Ou	<input type="radio"/> No	<input type="radio"/> Ou	<input type="radio"/> No	<input type="radio"/> Ou	<input type="radio"/> No	<input type="radio"/> Ou	<input type="radio"/> No	<input type="radio"/> Ou	<input type="radio"/> No
Partie A								Partie B			



Si non, vous pouvez passer directement à la partie suivante (partie 3, page 9) ;



Si oui, pour les milieux qui vous concernent, veuillez répondre aux questions qui suivent :

A) Pour l'encadrement de la manifestation dans les milieux naturels hors cours d'eau

Les zones d'encadrement logistique et/ou zones accessibles au public sont-elles peu fragiles et remises en l'état après la manifestation (à définir avec l'animateur du site) ? Oui No

→ **Si non, votre manifestation peut avoir une incidence au titre de Natura 2000.**

→ Si oui, veuillez fournir une carte localisant ces zones, ainsi que des photos de celles-ci. Dans ces conditions et sous réserve de l'avis des services instructeurs, l'encadrement de la manifestation n'aura pas d'incidence sur ces milieux au titre de Natura 2000.

Remarque : le principal impact potentiel est le piétinement d'habitats naturels fragiles. L'accès à ces zones est donc a priori à éviter en voiture (parkings).

B) Pour l'encadrement de la manifestation sur les berges d'un cours d'eau

→ **Votre manifestation peut avoir une incidence au titre de Natura 2000.**

En effet, le dérangement éventuel des espèces vivant dans les milieux aquatiques ainsi que l'impact potentiel sur la qualité des habitats liés à ces milieux aquatiques nous obligent, par principe de précaution, à considérer que la mise en place de zones d'encadrement logistique et/ou des zones accessibles au public, à moins de 50 mètres des cours d'eau aura, a priori, des incidences au titre de Natura 2000.

6. **Bruit**

Ces espèces ou groupes d'espèces sensibles au bruit sont-elles présentes dans le site Natura 2000 (se reporter à l'annexe 1, p.15) ?

Oiseaux		Reptiles		Mammifères terrestres et aquatiques		Chauves-souris	
<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> No	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> No	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> No	<input type="radio"/> Ou	<input type="radio"/> No
Partie A						Partie B	



Si non, vous pouvez passer directement à la partie suivante (partie 4, page10) ;



Si oui, pour les milieux qui vous concernent, veuillez répondre aux questions qui suivent :

A) Pour la présence des oiseaux, reptiles, mammifères terrestre et aquatiques

Avez-vous prévu de faire une sortie festive avec concerts, diffusion de musique à des niveaux élevés ? Oui No

La pratique sportive concernée engendre-t-elle l'utilisation d'armes à feu (épreuve de tir, balltrap) ? Oui No

→ Si non aux deux questions, votre manifestation n'aura pas d'incidences sur les oiseaux protégés par Natura 2000.

→ **Si oui à l'une des deux questions, votre manifestation peut avoir une incidence au titre de Natura 2000.**

Remarque : le principal impact potentiel est le piétinement d'habitats naturels fragiles. L'accès à ces zones est donc a priori à éviter en voiture (parkings).

B) Pour la présence des chauves-souris

Votre manifestation a-t-elle lieu à votre connaissance près d'une grotte ? Oui No

→ Si non, votre manifestation n'aura pas d'incidences sur les chauves-souris protégées par Natura 2000.

Si oui, votre manifestation a-t-elle lieu dans la période du 1er septembre au 30 avril ? Oui Non

→ Si non, votre manifestation n'aura pas d'incidences sur les chauves-souris protégées par Natura 2000.

→ **Si oui, votre manifestation peut avoir une incidence au titre de Natura 2000.**

7. Sources lumineuses


Votre manifestation (dans son ensemble: pratique sportive et autres activités) nécessite-t-elle l'utilisation de sources lumineuses fixes type « spots lumineux », parce qu'elle se déroule – tout ou partie – de nuit ou en soirée ? Oui No


→ Si non, il n'y aura pas d'incidences « sources lumineuses » lors de votre manifestation au titre de Natura 2000.

→ Si oui, ces espèces sont-elles présentes dans le site Natura 2000 (voir annexe 1, page 14) ?

Pour compléter le tableau suivant, merci de vous reporter à l'annexe 1, p.15.

Oiseaux		Chauves-souris		Insectes	
<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> No	<input type="radio"/> Ou	<input type="radio"/> No	<input type="radio"/> Ou	<input type="radio"/> No
Partie A		Partie B		Partie C	

 Si non, vous pouvez passer directement à la partie suivante (fiche « hors site » ou conclusion, selon les cas) ;

 Si oui, pour les espèces qui vous concernent, veuillez répondre aux questions suivantes :

A) Pour la présence des oiseaux

→ **Votre manifestation peut avoir une incidence au titre de Natura 2000**

En effet, le dérangement éventuel des oiseaux en migration ou en reproduction nous oblige, par principe de précaution, à considérer que la mise en place de sources lumineuses fixes type « spots lumineux » aura a priori des incidences au titre de Natura 2000.

B) Pour la présence des chauves-souris

Les sources lumineuses utilisées pour l'organisation de votre manifestation sont-elles orientées vers des grottes du site Natura 2000 ? Oui No

→ Si non, votre manifestation n'aura pas d'incidences sur les chauves-souris protégées par Natura 2000.

→ **Si oui, votre manifestation peut avoir une incidence au titre de Natura 2000.**

C) Pour la présence d'insectes

Votre manifestation a-t-elle lieu dans la période du 1er avril au 31 août ? Oui No

→ Si non, votre manifestation n'aura pas d'incidences sur les insectes protégés par Natura 2000.

→ **Si oui, votre manifestation peut avoir une incidence au titre de Natura 2000.**

Fiche 3 : « Évaluation des incidences Natura 2000 hors site »

Sites Natura 2000 situés à moins d'un kilomètre de la manifestation :

Deux types d'incidences sont possibles « hors site » : celles liées au bruit (type dérangement des oiseaux migrateurs) et celles liées aux sources lumineuses (dérangement des insectes). Cette fiche est donc constituée de deux parties.

1. **Bruit**

Ces espèces ou groupes d'espèces sensibles au bruit sont-elles présentes dans le site Natura 2000 ?

Pour compléter le tableau suivant, merci de vous reporter à l'annexe 1, p.15.

Oiseaux		Reptiles		Mammifères terrestres et aquatiques		Chauves-souris	
<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> No	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> No	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> No	<input type="radio"/> Ou	<input type="radio"/> No
Partie A						Partie B	



Si non, vous pouvez passer directement à la partie suivante (partie 2, page 12);



Si oui, veuillez répondre aux questions suivantes :

A) Pour la présence des oiseaux, reptiles, mammifères terrestre et aquatiques

Site concerné:

Avez-vous prévu de faire une sortie festive avec concerts, diffusion de musique à des niveaux élevés ? Oui No

La pratique sportive concernée engendre-t-elle l'utilisation d'armes à feu (épreuve de tir, balltrap) ? Oui No

→ Si non aux deux questions, votre manifestation n'aura pas d'incidences sur les oiseaux protégés par Natura 2000.

→ **Si oui à l'une des deux questions, votre manifestation peut avoir une incidence au titre de Natura 2000.**

B) Pour la présence des chauves-souris

Site concerné:

Votre manifestation se déroule-t-elle à moins de 300 mètres de l'entrée d'une grotte ? Oui No

→ Si non, votre manifestation n'aura pas d'incidences sur les chauves-souris protégées par Natura 2000.

→ **Si oui, votre manifestation peut avoir une incidence au titre de Natura 2000.**

2. Sources lumineuses

Votre manifestation (dans son ensemble: pratique sportive et autres activités) nécessite-t-elle l'utilisation de sources lumineuses fixes type « spots lumineux » parce qu'elle se déroule – tout ou partie – de nuit ou en soirée ? Oui No

→ Si non, il n'y aura pas d'incidences « sources lumineuses » lors de votre manifestation au titre de Natura 2000.


→ Si oui, deux questions :

Ces spots lumineux éclairent-ils des coteaux ou des falaises ? Oui Non

→ **Si oui, votre pratique sportive peut avoir une incidence au titre de Natura 2000.**

Ces espèces sont-elles présentes dans le site Natura 2000 (pour compléter le tableau suivant, merci de vous reporter à l'annexe 1, p.15.)?

Chauves-souris		Insectes	
<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> No	<input type="radio"/> Ou	<input type="radio"/> No
Partie A		Partie B	

 Si non, vous pouvez passer directement à la partie suivante (conclusion, page 13) ;

 Si oui, veuillez répondre aux questions suivantes :

A) Pour la présence des chauves-souris

Site concerné:

Les sources lumineuses utilisées pour l'organisation de votre manifestation sont-elles orientées vers les grottes du site Natura 2000 ? Oui No

→ Si non, votre manifestation n'aura pas d'incidences « sources lumineuses » au titre de Natura 2000.

→ **Si oui, votre manifestation peut avoir une incidence au titre de Natura 2000.**

B) Pour la présence d'insectes

Site concerné:

Le site Natura 2000 impacté par vos sources lumineuses est-il à moins de 300 mètres de votre manifestation ? Oui No

→ Si non, votre manifestation n'aura pas d'incidences « sources lumineuses » au titre de Natura 2000.

Si oui, votre manifestation a-t-elle lieu dans la période du 1er avril au 31 août ? Oui No

→ Si non, votre manifestation n'aura pas d'incidences « sources lumineuses » au titre de Natura 2000.

→ **Si oui, votre manifestation peut avoir une incidence au titre de Natura 2000.**

Conclusion

Rappel : il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.

Avez-vous vu apparaître la phrase « Votre manifestation peut avoir une incidence au titre de Natura 2000 » ?

OUI

Il y a potentiellement des incidences au titre de Natura 2000.

La manifestation ne peut être autorisée en l'état.

Il convient de mener une évaluation d'incidences plus complète définissant :

- quels sont les habitats ou espèces ayant justifié la désignation du site directement impacté ;
- quels sont les effets directs/ indirects/ permanents/ temporaires/ cumulés de la manifestation sportive sur les habitats et les espèces Natura 2000 ;
- les solutions envisagées pour réduire/ supprimer les impacts sur les habitats/ espèces.

☞ Cette évaluation devra permettre de conclure à l'absence d'effets significatifs.

Pour la réalisation de cette évaluation, vous pourrez prendre contact avec :

- les services de la Direction départementale des Territoires ;
- les structures animatrices des sites.

NON

Ce formulaire fait office d'évaluation d'incidences complète et doit être remis, accompagné de ses pièces, à la Préfecture de l'Ain – Bureau de la circulation – section des épreuves sportives avec la demande d'autorisation ou avec la déclaration. Si le service instructeur valide cette conclusion, il ne vous sera pas demandé d'évaluation d'incidences plus détaillée.

À , le

Nom, fonction et signature :

Annexe 1 : présentation simplifiée des groupes d'espèces protégées par Natura 2000 dans chacun des sites de l'Ain

Espèces/ Habitats	Oiseaux	Poissons	Crustacés	Insectes			Mollusques	Reptiles	Amphibiens	Mammifères			Espèces végétales	Milieu Prairiaux			Forêts alluviales	Forêts	Milieux humides		Milieu aquatiques		Milieux rocheux		
				Libellules	Papillons	Coléoptères				Chauves-souris	Terrestres	Aquatiques		Prairies humides	Prairies de fauches	Pelouses sèches			Tourbières	Marais	lacs et étangs	Cours d'eau, rivières	Grottes	Éboulis/ Falaises/ Dalles	Tuf
Nom du site Natura 2000																									
FR 8201632 PRAIRIES HUMIDES ET FORETS FR 8212017 ALLUVIALES DU VAL DE SAONE																									
FR 8202006 VAL DE SAÔNE AVAL																									
FR 8201633 DUNES DES CHARMES																									
FR 8201634 LANDE TOURBEUSE DES OIGNONS																									
FR 8201635 LA DOMBES FR 8212016																									
FR 8201637 MARAIS DE LAVOURS FR 8210016																									
FR 8201638 MILIEUX ALLUVIAUX ET AQUATIQUES DU FLEUVE RHÔNE, DE JONS A ANTHON																									
FR 8201640 REVERMONT ET GORGES DE L'AIN																									
FR 8201641 MILIEUX REMARQUABLES DU BAS BUGEY																									
FR 8201642 PLATEAU DU RETORD ET CHAINE DU GRAND COLOMBIER																									
FR 8201643 CRÊTS DU HAUT-JURA FR 8212025																									
FR 8201644 MARAIS DE LA HAUTE VERSOIX ET DE BROU																									
FR 8201648 GALERIE A CHAUVES-SOURIS DU PONT DES PIERRES																									
FR 8201650 ETOURNEL ET DEFILE DE L'ECLUSE FR 8212001																									
FR 8201653 BASSE VALLEE DE L'AIN, CONFLUENCE AIN-RHÔNE																									
FR 8201748 ILES DU HAUT RHÔNE FR 8210058																									
FR 8201771 ENSEMBLE LAC DU BOURGET-CHAUTAGNE- RHÔNE FR 8212004																									
FR 8201785 PELOUSES, MILIEUX ALLUVIAUX ET AQUATIQUES DE L'ILE DE MIRIBEL-JONAGE																									
FR 8201639 STEPPES DE LA VALBONNE FR 8212011																									

Responsables animation des sites pilotés par une collectivité :

x Crêts du Haut-Jura x Étournel et défilé de l'Écluse	Mathilde PANNETON m.pannetton@parc-haut-jura.fr Parc Naturel Régional du Haut-Jura Maison du Parc du Haut-Jura Le Village 39310 LAJOUX 03 84 34 12 40
x Galerie à chauves-souris du Pont des Pierres	Robin LETSCHER LPO Auvergne Rhône-Alpes Délégation de l'Ain 5 rue Bernard Gangloff 01160 PONT D'AIN 09 70 90 20 61 / 07 69 115 116 <i>Site géré par la Ligue de Protection des Oiseaux pour le compte du Conseil Régional et du Parc Naturel Régional du Haut-Jura</i>
x Iles du Haut-Rhône x Ensemble Lac du Bourget – Chautagne - Rhône	Syndicat du Haut-Rhône info@haut-rhone.com Place Charles DULLIN 73170 YENNE 04 79 36 78 92
x Prairies humides et forêts alluviales du Val de Saône x Val de Saône aval	Charline PIERREFEU charline.pierrefeu@eptb-saone-doubs.fr Établissement Public Territorial du Bassin Saône et Doubs 220, rue du Km 400 71 000 MACON 03 85 21 98 20
x La Dombes	Pierre LEVISSE paec-natura2000@ccdombes.fr Communauté de communes de la Dombes Antenne de Chalamont 100 avenue Foch 01400 CHÂTILLON-SUR-CHALARONNE 04 74 61 93 01
x Basse vallée de l'Ain, confluence Ain-Rhône	Béatrice LEBLANC beatrice.leblanc@ain-aval.fr Syndicat de la Rivière d'Ain Aval et de ses Affluents Mairie d'Ambérieu-en-Bugey 1, place Robert Marcelpoil 01500 AMBÉRIEU-EN-BUGEY 04 74 37 42 80
x Pelouses, milieux alluviaux et aquatiques de l'île de Miribel Jonage	Juliette CHASSAGNAUD chassagnaud@grand-parc.fr Grand parc de Miribel Jonage Chemin de la Bletta 69120 VAULX-EN-VELIN
x Marais de la Haute Versoix et de Brou	Séverine DUSSOUILLEZ sdussouillez@ccpg.fr Communauté de communes du Pays de Gex 135 route de Genève 01170 GEX 04 50 42 65 04 <i>Site géré par le Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes</i>

Annexe 2 : Contacts

x	Revermont et gorges de l'Ain	Sébastien POLLET Sebastien.POLLET@ca3b.fr Communauté d'agglomération du grand bassin de Bourg-en-Bresse 3 avenue Arsène d'Arsonval 01000 BOURG-EN-BRESSE 04 74 32 50 04
x	Milieux alluviaux et aquatiques du fleuve Rhône, de Jons à Anthon	Pierre JOUBERT / Corentin BERTHO joubert@grand-parc.fr / sig@3cm.fr Communauté de communes du canton de Montluel 85 avenue Pierre Cormorèche 01120 MONTLUEL

Opérateurs des sites pilotés par l'État :

- ☞ DDT de l'Ain, 23 rue Bourgmayer, CS 90410, 01012 Bourg-en-Bresse Cedex, 04.74.45.62.37
- ☞ DREAL Rhône-Alpes, 5 Place Jules Ferry, 69006 Lyon, 04.26.28.60.00

x	Dunes des Charmes à Sermoyer	Emmanuel AMOR Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes Château Messimy 01800 CHARNOZ-SUR-AIN 04 74 34 98 60 emmanuel.amor@cen-rhonealpes.fr
x	Lande tourbeuse des Oignons	

x	Steppes de la Valbonne	Élisabeth FAVRE Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes Château Messimy 01800 CHARNOZ-SUR-AIN 04 74 34 37 36 elisabeth.favre@cen-rhonealpes.fr
---	------------------------	--

x	Marais de Lavours	Fabrice DARINOT Entente Interdépartementale Rhône-Alpes pour la démoustication 31 chemin des près de la Tour BP n°2 73310 CHINDRIEUX 04 79 54 21 58 06 80 26 88 12 contact@reserve-lavours.com
---	-------------------	---

x	Milieux remarquables du Bas-Bugey	Antony GARCIA/ Nicolas GREFF Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes Château Messimy 01800 CHARNOZ-SUR-AIN 04 74 34 98 63 antony.garcia@espaces-naturels.fr nicolas.greff@cen-rhonealpes.fr
---	-----------------------------------	--

x	Plateau du Retord et chaîne du Grand Colombier	Antony GARCIA/ Nicolas GREFF Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes Château Messimy 01800 CHARNOZ-SUR-AIN 04 74 34 98 63 antony.garcia@espaces-naturels.fr nicolas.greff@cen-rhonealpes.fr
---	--	--

Annexe 3 : carte du réseau Natura 2000

